

## Braccio, Nadia

---

**De:** Solange [solange.charchalis@sympatico.ca]  
**Envoyé:** 4 février 2014 19:27  
**À:** Greffe  
**Objet:** Objet : à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

La présente est pour réclamer d'urgence un moratoire sur l'installation des compteurs de nouvelle génération par la société d'État Hydro-Québec. Nous sommes préoccupés par l'impact de ces nouveaux compteurs sur la santé. Ces compteurs émettent et reçoivent des ondes en moyenne toutes les 20 secondes, 24 heures sur 24. En plus, des routeurs et des antennes-relais seront installés partout au Québec, ajoutant à l'accumulation des ondes électromagnétiques.

Nous avons opté pour l'option et on doit payer chaque mois. Pour notre part on voulait garder le compteur electro mécanique mais ce n'était pas possible de l'avis d'Hydro Québec pourtant plusieurs personnes ont tenu leur bout et on réussit à garder ce compteur.

Même si nous avons opté pour le compteur supposément n'émettant pas d'ondes électromagnétiques, nous devons quand même subir ceux des voisins. Est-ce que c'est cela la démocratie.

Hydro Québec a depuis les années 70 le monopole donc se donne le droit de décider pour ses clients et on n'a même pas le choix de changer de compagnie si cela ne fait pas notre affaire.

La Régie ne semble pas être là pour nous mais plutôt pour plaire au dirigeant d'Hydro Québec et aux profits que cela générera. Des études au sujet des risques pour la santé devraient être faites par des firmes indépendantes et non par Hydro Québec qui est biaisé